



Demande de mise sous curatelle par ma concubine...

Par **david8932_old**, le **20/11/2007** à **18:48**

Voilà j'ai 33 ans je vie en couple avec trois enfants je dépense compulsivement, j'ai a ce jour une dette de 10 000€ ma concubine désire me faire placer sous curatelle..

Hors cette mise sous curatelle me fais peur...

quels en sont les concéquences, et est il possible une fois ma dette épurée de faire marche arrière?

Quels seront mes droits?

et dois-je accepter?